1. Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, a bien voulu réitérer Ses Très Hautes Instructions aux Ministres chargés de l'Intérieur et des Affaires étrangères afin que la question des mineurs marocains non accompagnés, se trouvant en situation irrégulière dans certains pays européens, soit définitivement réglée.
2. Sa Majesté le Roi, Que Dieu Le Préserve, avait souligné, à plusieurs reprises, y compris à des Chefs d'État étrangers, l'engagement clair et ferme du Royaume du Maroc à accepter le retour des mineurs non accompagnés dûment identifiés.
3. Des mécanismes de coopération ont été mis en place à cet effet avec certains pays, notamment la France et l'Espagne, et qui ont abouti au retour au Maroc de plusieurs dizaines de mineurs.
4. Les lenteurs constatées dans la concrétisation de cette coopération sont essentiellement liées à des blocages dus aux procédures complexes dans certains pays européens.
5. Le Maroc est le premier pays concerné par certains cercles de la société civile, voire même des réseaux criminels, qui prennent prétexte des conditions soi-disant précaires des mineurs pour les instrumentaliser.
6. Le Maroc est disposé à collaborer, comme il l'a toujours fait, avec les pays européens et l'Union Européenne, pour le règlement de cette question.
7. Le Royaume espère que l'Union Européenne et les pays concernés sauront dépasser les contraintes procédurales pour faciliter cette opération.
8. Le Maroc regrette à nouveau que la question migratoire, y compris la question des mineurs non accompagnés, soit utilisée comme alibi afin de contourner les véritables causes de la crise politique actuelle avec l'Espagne dont les origines et les fondements sont bien connus.
9. Les autorités marocaines se réservent le droit d'apporter, au moment opportun, les réponses appropriées aux accusations infondées du gouvernement espagnol.